ÉTATS FINANCIERS

FONDS COGECO DE DÉVELOPPEMENT D'ÉMISSIONS
PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

31 août 2013

Fonds Cogeco de développement d'émissions

Programme d'aide au développement

TABLE DES MATIÈRES

31 août 2013

	Page
Table des matières	2
Rapport de l'auditeur indépendant	3
États des résultats - Fonds d'exploitation	5
États de l'évolution de l'actif net - Fonds d'exploitation	6
États des flux de trésorerie - Fonds d'exploitation	7
États de l'évolution de l'actif net - Fonds assujetti à des restrictions	8
États de la situation financière	9
Notes complémentaires	10

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs du
Fonds Cogeco de développement d'émissions

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds Cogeco de développement d'émissions - Programme d'aide au développement, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2013, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds Cogeco de développement d'émissions - Programme d'aide au développement au 31 août 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Good & Partners LLP

Toronto (Ontario)
Le 20 novembre 2013

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Fonds Cogeco de développement d'émissions

Programme d'aide au développement

ÉTATS DES RÉSULTATS
FONDS D'EXPLOITATION

Exercices clos les 31 août	**2013**	2011
	$	$
Produits		
Intérêts et dividendes	**197 078**	185 942
Gain (perte) sur réalisation de placements	**186 749**	83 737
Recouvrement d'avances au développement	**77 500**	74 725
Transfert du Programme d'aide à la production [note 4]	**50 000**	40 000
	511 327	384 404
Charges		
Administration	**106 465**	92 480
Gestion des placements	**51 235**	47 467
Avances au développement [note 7]	**151 273**	291 222
	308 973	431 169
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	**202 354**	(46 765)
Gain (perte) non réalisé(e) sur les placements	**300 865**	201 112
Augmentation (diminution) de l'actif net d'exploitation pour l'exercice	**503 219**	154 347

Voir les notes afférentes aux états financiers

Fonds Cogeco de développement d'émissions

Programme d'aide au développement

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
FONDS D'EXPLOITATION

Exercices clos les 31 août	**2013**	2011
	$	$
Solde au début de l'exercice	**1 012 628**	858 281
Augmentation (diminution) de l'actif net d'exploitation pour l'exercice	**503 219**	154 347
Solde à la clôture de l'exercice	**1 515 847**	1 012 628

Voir les notes afférentes aux états financiers

Fonds Cogeco de développement d'émissions

Programme d'aide au développement

ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE
FONDS D'EXPLOITATION

Exercices clos les 31 août	**2013**	2011
	$	$
Activités de fonctionnement		
Rentrées de fonds provenant des apports et des placements	**210 556**	184 883
Sorties de fonds – fournisseurs	**(150 372)**	(132 947)
Sorties de fonds – distributions des fonds	**(151 273)**	(291 222)
Rentrées (sorties) de fonds – activités de fonctionnement	**(91 089)**	(239 286)
Activités d'investissement		
Produit de la vente de placements	**1 173 397**	2 152 460
Acquisition de placements	**(1 149 324)**	(1 804 005)
Rentrées (sorties) de fonds – activités d'investissement	**24 073**	348 455
Augmentation (diminution) de l'encaisse au cours de l'exercice	**(67 016)**	109 169
Encaisse au début de l'exercice	**180 141**	70 972
Encaisse à la clôture de l'exercice	**113 125**	180 141

Voir les notes afférentes aux états financiers

Fonds Cogeco de développement d'émissions

Programme d'aide au développement

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
FONDS ASSUJETTI À DES RESTRICTIONS

Exercices clos les 31 août	**2013**	2011
	$	$
Solde au début et à la clôture de l'exercice	**5 000 000**	5 000 000

Voir les notes afférentes aux états financiers

Fonds Cogeco de développement d'émissions

Programme d'aide au développement

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux 31 août	2013 $	2011 $
ACTIF		
FONDS D'EXPLOITATION		
Encaisse	113 125	180 141
Débiteurs [note 6]	25 395	26 490
Placements [note 5]	1 394 721	829 719
	1 533 241	1 036 350
FONDS ASSUJETTI À DES RESTRICTIONS		
Placements [note 5]	5 000 000	5 000 000
Total de l'actif	6 533 241	6 036 350
PASSIF ET SOLDE DES FONDS		
FONDS D'EXPLOITATION		
PASSIF		
Créditeurs	17 394	23 722
Solde du Fonds	1 515 847	1 012 628
	1 533 241	1 036 350
FONDS ASSUJETTI À DES RESTRICTIONS		
Solde du Fonds	5 000 000	5 000 000
Total du passif et solde des Fonds	6 533 241	6 036 350

Voir les notes afférentes aux états financiers

Au nom du conseil d'administration :

Yves Mayrand,
administrateur

René Guimond,
administrateur

Fonds Cogeco de développement d'émissions

Programme d'aide au développement

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Exercices clos les 31 août 2013 et 2011

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds Cogeco de développement d'émissions (le « Fonds ») est un organisme sans but lucratif qui a été constitué le 26 juillet 1991 en vertu de la partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes.*

Le Fonds poursuit deux objectifs : le premier, par l'intermédiaire du programme d'aide au développement, a pour objet de promouvoir le développement d'émissions de télévision canadiennes originales produites par des producteurs indépendants canadiens en vue de leur diffusion par des entreprises de programmation canadiennes. Le deuxième, par l'intermédiaire du programme d'aide à la production, a pour objet de promouvoir la production de pilotes d'émissions dramatiques et de téléfilms ou miniséries destinés à la télévision, produits par des producteurs indépendants canadiens et diffusés par des télédiffuseurs privés ou publics. Les résultats financiers de ces deux programmes font l'objet d'états financiers distincts.

En vertu de l'article 149(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), le Fonds n'est pas assujetti à l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Présentation des états financiers
Les états financiers ont été préparés selon la méthode de la comptabilité par fonds affectés. Le solde des Fonds est composé des éléments suivants :

Fonds d'exploitation
Le Fonds d'exploitation comprend le revenu d'intérêts et de dividendes, le gain (la perte) sur réalisation de placements, le recouvrement d'avances au développement et le transfert du Programme d'aide à la production. Il inclut également les charges d'administration, de gestion des placements et d'avances au développement du Fonds.

Comme le revenu généré par les actifs du Fonds assujetti à des restrictions est utilisé pour l'attribution des avances au développement et pour le financement des activités du Fonds d'exploitation, il est compris dans le Fonds d'exploitation.

Fonds assujetti à des restrictions
Le Fonds assujetti à des restrictions représente une dotation de 5 000 000 $ reçue de Cogeco Câble Inc. (« Cogeco Câble ») et sera assujetti à des restrictions à perpétuité.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des revenus – Fonds d'exploitation
Le Fonds a recours à la méthode de la comptabilité d'exercice selon laquelle le revenu d'intérêts est constaté à mesure qu'il est gagné. Le revenu de dividendes et le gain (la perte) en capital sur la réalisation de placements sont inscrits au moment où la transaction a lieu. Le recouvrement d'avances au développement est constaté lorsque les sommes sont reçues.

Encaisse – Fonds d'exploitation
L'encaisse est définie comme étant les liquidités en banque, moins les chèques en circulation.

Placements – Fonds d'exploitation
Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de règlement et les placements sont inscrits à la juste valeur. Les placements comprennent des actions canadiennes et des titres à revenu fixe, notamment des bons du Trésor, des obligations, des débentures, des billets à ordre et des fonds d'actions internationales.

Évaluation des placements
La juste valeur des placements à la clôture de l'exercice s'établit comme suit :

a) Les titres inscrits à une bourse des valeurs mobilières reconnue sont évalués en fonction du pour du acquéreur pour les placements détenus.
b) Les billets à court terme, les bons du Trésor et les obligations sont évalués selon la moyenne cours déterminés par des courtiers en valeurs reconnus.

Coûts de transaction
Les coûts de transaction sont des coûts différentiels autres que les frais de portefeuille directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la liquidation d'un placement, dont les commissions et les frais versés aux agents, aux conseillers et aux courtiers, les droits versés aux organismes de réglementation et aux bourses des valeurs mobilières, les droits de mutation et les autres droits. L'organisme n'engage aucun frais de cette nature.

Les placements composant la mise initiale de 5 000 000 $ sont affectés au Fonds assujetti à des restrictions, alors que les autres placements sont affectés au Fonds d'exploitation.

Dans l'état des flux de trésorerie du Fonds d'exploitation, le produit de la vente de placements et les acquisitions de placements sont présentés déduction faite des opérations de placement à court terme, dont les dépôts bancaires à terme, les bons du Trésor du Canada et les obligations du gouvernement du Canada comportant une échéance de moins de 365 jours.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Avances au développement – Fonds d'exploitation
Les accords de financement conclus entre le Fonds et les producteurs indépendants et les organisations de développement professionnel contiennent des jalons clés bien définis que ces entreprises et organisations doivent atteindre afin d'avoir droit aux sommes prévues. Les avances au développement, et par conséquent le financement des obligations du Fonds en vertu de ces ententes sont enregistrés à titre de charge dans l'état des résultats du Fonds d'exploitation lorsque les jalons clés sont atteints. Les engagements financiers à l'égard des projets qui n'ont pas encore atteint les jalons requis sont présentés dans la note complémentaire concernant les engagements des états financiers.

Conversion des devises
À la date de transaction, chaque compte libellé en devises, principalement les placements libellés en dollars américains, est converti en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date. À la fin de l'exercice, les comptes sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date. Les gains et les pertes de change résultant de cette conversion sont enregistrés dans les opérations de l'exercice courant à titre de gain (perte) non réalisé(e) sur les placements.

Incertitude d'évaluation
La préparation des états financiers conformément aux PCGR du Canada exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants constatés de l'actif et du passif et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants constatés des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations comprennent la réalisation finale de la juste valeur des placements. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Immobilisations
Le Fonds passe en charges tous les achats d'immobilisations qui ne comportent pas un coût important. De façon générale, ces immobilisations peuvent être des meubles, de l'équipement de bureaux et de l'équipement informatique en remplacement d'immobilisations existantes. Si, pour toute année donnée, les achats d'immobilisations sont supérieurs aux limites susmentionnées, ils sont capitalisés et amortis sur leur durée de vie utile estimative de trois à cinq ans selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Exercices clos les 31 août 2013 et 2011

3. OBJECTIFS, POLITIQUES ET PROCESSUS À L'ÉGARD DE LA GESTION DU CAPITAL

Le capital du Fonds est composé d'actifs nets investis dans des fonds non affectés, représentés par le Fonds d'exploitation, et dans des fonds grevés d'affectations d'origine externe, représentés par le Fonds assujetti à des restrictions.

Le Fonds investit les fonds non affectés pour veiller à ce que son personnel dispose des installations administratives nécessaires à la gestion de ses différents programmes sur une base annuelle, tout en continuant de détenir les placements dans le Fonds assujetti à des restrictions conformément aux restrictions externes.

Les budgets sont préparés par la direction et font ensuite l'objet d'une révision, d'une approbation et d'un suivi par le conseil d'administration. Les placements sont effectués en fonction de prévisions afférentes aux besoins de financement et les décisions de placement importantes sont approuvées par le conseil d'administration.

4. TRANSFERT DU PROGRAMME D'AIDE À LA PRODUCTION

Tel qu'il est permis par la règlementation du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, le programme d'aide au développement reçoit des fonds du programme d'aide à la production pour soutenir le financement de ses projets.

5. PLACEMENTS

Les placements ont été comptabilisés à leur juste valeur. Les objectifs de placement visent à optimiser les rendements dans le but d'assurer l'exploitation du Fonds.

	2013		2012	
	Valeur marchande		Valeur marchande	
	$	**%**	$	%
Marché monétaire et autres	**514 086**	**8**	205 726	3
Obligations	**2 580 415**	**40**	2 593 881	45
Actions	**2 789 597**	**44**	2 572 078	44
Fonds d'actions internationales	**510 623**	**8**	458 034	8
	6 394 721	**100**	5 829 719	100
Fonds assujetti à des restrictions	**(5,000,000)**		(5,000,000)	
	1,394,721		829,719	

Exercices clos les 31 août 2013 et 2011

6. DÉBITEURS

Les débiteurs se composent principalement de revenus d'intérêts courus sur les placements.

7. ENGAGEMENTS AFFÉRENTS AUX AVANCES AU DÉVELOPPEMENT

Les sommes avancées au cours de l'exercice ne portent pas intérêt et sont remboursables le premier jour de tournage de la production. Au cours de l'exercice, le Fonds a autorisé le financement de certains projets qui n'étaient pas complétés à la fin de l'exercice. Par conséquent, au 31 août 2013, le Fonds s'était engagé à verser certaines sommes, comme suit :

	Engagement $	Payé $	 $
Sommes autorisées en 2011/2012			
Projets de développement	83 300	(45 450)	37 850
Prêts pour des longs métrages	105 000	-	105 000
Sommes autorisées en 2011/2012 non encore versées	119 495	(88 245)	31 250
Sommes autorisées en 2010/2011 non encore versées	7 078	(7 078)	-
Sommes autorisées en 2009/2010 non encore versées	3 000	(1 000)	2 000
Sommes autorisées en 2008/2009 non encore versées	2 000	(2 000)	-
Sommes autorisées en 2007/2008 non encore versées	6 980	(5 000)	1 980
Sommes autorisées en 2006/2007 non encore versées	2 500	(2 500)	-
	329 353	(151 273)	178 080

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, le Fonds a enregistré une charge de 2 160 $ (2 160 $ en 2012) de Cogeco Câble relativement à la prime d'assurance pour les dirigeants et les administrateurs. Cette charge figure à titre de charge d'administration dans l'état des résultats du Fonds d'exploitation.

Au cours de l'exercice, le Fonds a versé des honoraires de 4 000 $ (3 000 $ en 2012) à des administrateurs qui ne sont pas des dirigeants de Cogeco Câble.

9. RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Exposition aux risques et gestion des risques

En raison de ses activités de placement, le Fonds est exposé à divers risques financiers, tels qu'ils sont définis dans le chapitre 3856 du *Manuel de l'ICCA*. L'exposition du Fonds aux risques financiers est principalement concentrée dans son portefeuille de placements; les risques importants et pertinents sont présentés ci-dessous.

b) Risque lié à la concentration des placements du portefeuille

Le risque lié à la concentration survient lorsque le Fonds investit dans un nombre limité de titres individuels ou dans des titres issus d'un nombre restreint de secteurs d'activité.

Le portefeuille du Fonds regroupe de nombreux placements individuels, dont des titres du marché monétaire, des obligations d'État et de sociétés et des actions issues de sociétés canadiennes et étrangères. Le Fonds a recours aux services d'un gestionnaire en placements indépendant pour gérer le portefeuille et lui a donné des lignes directrices précises en fonction desquelles la performance du portefeuille est évaluée.

À long terme, le Fonds est d'avis que son portefeuille n'est pas exposé à un risque important à l'égard des pertes éventuelles à la réalisation de placements étant donné la concentration du portefeuille soit dans un nombre limité de placements individuels, soit dans des placements issus d'un secteur d'activité particulier.

c) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie à un instrument financier manque à une obligation ou à un engagement conclu avec le Fonds, y compris les opérations sur les titres et le recouvrement des montants à recevoir.

Toutes les opérations boursières sont effectuées par un courtier approuvé sur des titres cotés sur une bourse canadienne reconnue. Afin de minimiser les possibilités d'un défaut de règlement, les titres sont échangés contre paiement simultanément au moyen des services centraux d'un dépositaire ou d'une agence de compensation et de dépôt, ou les deux.

Le Fonds est d'avis que son portefeuille n'est pas exposé à un risque important à l'égard de pertes causées par le risque de crédit.

Comme les autres actifs financiers regroupent les débiteurs, qui représentent l'intérêt couru sur les obligations détenues dans le portefeuille, le Fonds n'est pas exposé à un risque important afférent au recouvrement des montants à recevoir.

9. RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

d) Risque de change

Le risque de change survient lorsque la juste valeur des instruments financiers libellés dans une devise autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison des variations du taux de change.

Les placements du portefeuille du Fonds évalués à leur juste valeur comprennent environ 29 % (29 % en 2011) de placements libellés en devises (principalement en dollars américains), qui ont été convertis en dollars canadiens au taux en vigueur à la fin de l'exercice.

Le Fonds est d'avis que son portefeuille n'est pas exposé à un risque important à l'égard de pertes causées par le risque de change.

e) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt survient lorsque la juste valeur des instruments financiers portant intérêt fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. L'encaisse, les débiteurs et les créditeurs n'exposent pas le Fonds à un risque de taux d'intérêt important.

Le taux d'intérêt effectif réalisé pendant l'exercice sur les obligations d'État à long terme et les obligations de sociétés du portefeuille s'établit à 3,7 % (3,6 % en 2011). Comme les obligations sont émises par plusieurs gouvernements et sociétés et qu'elles comportent des dates d'échéance différentes, le Fonds est d'avis que son portefeuille n'est pas exposé à des risques importants à l'égard de la fluctuation des taux d'intérêt.

f) Risque de liquidité

Le risque de liquidité survient lorsque le Fonds éprouve des difficultés à honorer ses obligations financières dans les délais prescrits.

À la fin de l'exercice, les titres en marché monétaire représentent 8,0 % (3,5 % en 2012) du portefeuille.

Le Fonds est d'avis que le portefeuille n'est pas exposé à un risque important découlant du risque de liquidité.

g) Autre risque de prix

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie d'un instrument financier fluctuent en fonction des changements des cours du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix (les deux premiers ont été abordés aux notes 9 d) et 9 e) ci-dessus).

9. RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

g) Autre risque de prix (suite)

L'autre risque de prix correspond au risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en fonction des changements des cours du marché, que ces fluctuations soient causées par des facteurs propres à un placement individuel ou à sa société émettrice, ou par d'autres facteurs ayant des incidences sur tous les instruments négociés sur un marché ou au sein d'un segment du marché. Tous les titres sont assujettis au risque de perte de capital. Pour gérer ce risque, le Fonds a recours à une sélection prudente des titres et d'autres instruments financiers qui est conforme à la stratégie de placement du Fonds et fait l'objet d'un suivi, tel qu'il est décrit au paragraphe 9 b). Le Fonds n'investit pas dans les options, les contrats à terme ou d'autres contrats sur instrument dérivé. L'exposition la plus importante du Fonds au risque de prix découle de ses placements dans des titres de participation qui, à la fin de l'exercice, représentaient 51,6 % (52,0 % en 2012) du portefeuille de placements.

Tel qu'il est indiqué dans le paragraphe 9 b) précédemment, le Fonds a recours aux services d'un gestionnaire en placements professionnel et évalue sa performance en fonction de critères de placement précis. Les placements du portefeuille sont des titres négociés sur une bourse reconnue et, en vertu de leur nature à long terme et de leur diversité, ils ne comportent aucune condition ou modalité importante qui aurait une incidence majeure sur le montant, l'échéance et la certitude des flux de trésorerie futurs.

ÉTATS FINANCIERS

FONDS COGECO DE DÉVELOPPEMENT D'ÉMISSIONS
PROGRAMME D'AIDE À LA PRODUCTION

31 août 2013

Fonds Cogeco de développement d'émissions

Programme d'aide à la production

TABLE DES MATIÈRES

31 août 2013

	Page
Table des matières	2
Rapport de l'auditeur indépendant	3
États des résultats	5
États de l'évolution de l'actif net	6
États des flux de trésorerie	7
États de la situation financière	8
Notes complémentaires	9

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs du
Fonds Cogeco de développement d'émissions

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds Cogeco de développement d'émissions - Programme d'aide à la production, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2013, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds Cogeco de développement d'émissions - Programme d'aide à la production au 31 août 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Good & Partners LLP

Toronto (Ontario)
Le 20 novembre 2013

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Fonds Cogeco de développement d'émissions

Programme d'aide à la production

ÉTATS DES RÉSULTATS

Exercices clos les 31 août	**2013**	2011
	$	$
Produits		
Contribution de Cogeco Câble Inc.	**3 173 958**	3 176 871
Intérêts et autres	**31 137**	40 999
Recouvrement afférent aux participations financières	**208 189**	81 134
	3 413 284	3 299 004
Charges		
Administration	**94 612**	81 493
Promotion du Fonds et activités connexes	**35 500**	23 500
Transfert au Programme d'aide au développement [note 6]	**50 000**	40 000
Participations financières [note 5]	**4 546 500**	4 007 500
	4 726 612	4 152 493
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	**(1 313 328)**	(853 489)

Voir les notes afférentes aux états financiers

Fonds Cogeco de développement d'émissions

Programme d'aide à la production

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercices clos les 31 août	**2013** **$**	2011 $
Solde au début de l'exercice	**4 781 645**	5 635 134
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	**(1 313 328)**	(853 489)
Solde à la clôture de l'exercice	**3 468 317**	4 781 645

Voir les notes afférentes aux états financiers

Fonds Cogeco de développement d'émissions

Programme d'aide à la production

ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 août	**2013**	2011
	$	$
Activités de fonctionnement		
Rentrées de fonds provenant des apports et des placements	**3 422 161**	3 268 212
Sorties de fonds – fournisseurs	**(181 386)**	(143 349)
Sorties de fonds – distributions des fonds	**(4 546 500)**	(4 007 500)
Rentrées (sorties) de fonds – activités de fonctionnement	**(1 305 725)**	(882 637)
Activités d'investissement		
Produit de la vente de placements	**1 249 228**	999 340
Rentrées (sorties) de fonds – activités d'investissement	**1 249 228**	999 340
Augmentation (diminution) de l'encaisse au cours de l'exercice	**(56 497)**	116 703
Encaisse au début de l'exercice	**168 920**	52 217
Encaisse à la clôture de l'exercice	**112 423**	168 920

Voir les notes afférentes aux états financiers

Fonds Cogeco de développement d'émissions

Programme d'aide à la production

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux 31 août	2013 $	2011 $
ACTIF		
Encaisse	112 423	168 920
À recevoir de Cogeco Câble Inc.	511 068	528 650
Autres débiteurs	117 626	108 921
Placements [note 7]	2 749 533	3 998 760
	3 490 650	4 805 251
PASSIF		
Créditeurs	22 333	23 606
FONDS D'EXPLOITATION	3 468 317	4 781 645
	3 490 650	4 805 251

Voir les notes afférentes aux états financiers

Au nom du conseil d'administration :

Yves Mayrand,
administrateur

René Guimond,
administrateur

Fonds Cogeco de développement d'émissions

Programme d'aide à la production

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Exercices clos les 31 août 2013 et 2011

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds Cogeco de développement d'émissions (le « Fonds ») est un organisme sans but lucratif qui a été constitué le 26 juillet 1991 en vertu de la partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes.*

Le Fonds dépend des contributions financières octroyées par Cogeco Câble Inc. (« Cogeco Câble ») et vise deux objectifs : le premier, par l'intermédiaire du programme d'aide au développement, a pour objet de promouvoir le développement d'émissions de télévision canadiennes originales produites par des producteurs indépendants canadiens en vue de leur diffusion par des entreprises de programmation canadiennes. Le deuxième, par l'intermédiaire du programme d'aide à la production, a pour objet de promouvoir la production de pilotes d'émissions dramatiques et de téléfilms ou miniséries destinés à la télévision, produits par des producteurs indépendants canadiens et diffusés par des télédiffuseurs privés ou publics. Les résultats financiers de ces deux programmes font l'objet d'états financiers distincts.

En vertu de l'article 149(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), le Fonds n'est pas assujetti à l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Constatation des revenus
Le Fonds a recours à la méthode de la comptabilité d'exercice selon laquelle le revenu d'intérêts est constaté à mesure qu'il est gagné. Les contributions reçues de Cogeco Câble sont constatées selon son engagement mensuel et le recouvrement afférent aux participations financières octroyées aux producteurs est inscrit lorsque les sommes sont reçues.

Incertitude d'évaluation
La préparation des états financiers conformément aux PCGR du Canada exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants constatés de l'actif et du passif et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants constatés des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations comprennent la réalisation finale de la juste valeur des débiteurs et des placements. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Encaisse – Fonds d'exploitation
L'encaisse est définie comme étant les liquidités en banque, moins les chèques en circulation.

Placements
Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de règlement et les placements sont inscrits à la juste valeur. Les placements comprennent les dépôts à court terme.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Placements (suite)

Évaluation des placements

La juste valeur des placements à la clôture de l'exercice s'établit comme suit :

a) Les titres inscrits à une bourse des valeurs mobilières reconnue sont évalués en fonction du pour un acquéreur pour les placements détenus.
b) Les billets à court terme, les bons du Trésor et les obligations sont évalués selon la moyenne pour du acquéreur déterminés par des courtiers en valeurs reconnus.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont des coûts différentiels autres que les frais de portefeuille directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la liquidation d'un placement, dont les commissions et les frais versés aux agents, aux conseillers et aux courtiers, les droits versés aux organismes de réglementation et aux bourses des valeurs mobilières, les droits de mutation et les autres droits. L'organisme n'engage aucun frais de cette nature.

Dans l'état des flux de trésorerie, le produit de la vente de placements et les acquisitions de placements sont présentés déduction faite des opérations de placement à court terme, dont les dépôts bancaires à terme comportant une échéance de moins de 365 jours.

Participations financières

Les accords de financement conclus entre le Fonds et les producteurs indépendants et les organisations de développement professionnel contiennent des jalons clés bien définis que ces entreprises et organisations doivent atteindre afin d'avoir droit aux sommes prévues. Les participations financières, et par conséquent le financement des obligations du Fonds en vertu de ces ententes sont enregistrés à titre de charge dans l'état des résultats du Fonds lorsque les jalons clés sont atteints. Les engagements financiers à l'égard des projets qui n'ont pas encore atteint les jalons requis sont présentés dans la note complémentaire concernant les engagements des états financiers.

Immobilisations

Le Fonds passe en charges tous les achats d'immobilisations qui ne comportent pas un coût important. De façon générale, ces immobilisations peuvent être des meubles, de l'équipement de bureaux et de l'équipement informatique en remplacement d'immobilisations existantes. Si, pour toute année donnée, les achats d'immobilisations sont supérieurs aux limites susmentionnées, ils sont capitalisés et amortis sur leur durée de vie utile estimative de trois à cinq ans selon la méthode de l'amortissement linéaire.

3. OBJECTIFS, POLITIQUES ET PROCESSUS À L'ÉGARD DE LA GESTION DU CAPITAL

Le capital du Fonds est composé d'actifs nets investis dans des fonds non affectés, représentés par le Fonds d'exploitation.

Le Fonds investit les fonds non affectés pour veiller à ce que son personnel dispose des installations administratives nécessaires à la gestion de ses différents programmes sur une base annuelle.

Les budgets sont préparés par la direction et font ensuite l'objet d'une révision, d'une approbation et d'un suivi par le conseil d'administration. Les placements sont effectués en fonction de prévisions afférentes aux besoins de financement et les décisions de placement importantes sont approuvées par le conseil d'administration.

4. AUTRES DÉBITEURS

Les autres débiteurs se composent principalement de revenus d'intérêts courus sur les placements et de la taxe de vente harmonisée à recevoir.

5. ENGAGEMENTS AFFÉRENTS AUX PARTICIPATIONS FINANCIÈRES

En vertu des ententes de financement conclues avec des maisons de production indépendantes, le Fonds peut recevoir des remboursements provenant de productions complétées et diffusées. Ces remboursements, ne portant pas intérêt, dépendent de l'ultime rentabilité de la production. Au cours de l'exercice clos le 31 août 2013, le Fonds a autorisé le financement de certains projets qui n'étaient pas complétés à la fin de l'exercise. Par conséquent, au 31 août 2013, le Fonds s'était engagé à verser certaines sommes, comme suit :

	Engagement $	Payé $	 $
Sommes autorisées en 2012/2013	3 490 000	(1 025 000)	2 465 000
Sommes autorisées en 2011/2012 non encore versées	3 245 000	(2,647,500)	597 500
Sommes autorisées en 2010/2011 non encore versées	886 500	(691,500)	195 000
Sommes autorisées en 2009/2010 non encore versées	95 000	(85,000)	10 000
Sommes autorisées en 2008/2009 non encore versées	97 500	(97,500)	-
	7 814 000	(4,546,500)	3,267,500

Exercices clos les 31 août 2013 et 2011

6. TRANSFERT AU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Tel qu'il est permis par la réglementation du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, le programme d'aide à la production transfère des fonds au programme d'aide au développement pour soutenir les projets de ce dernier.

7. PLACEMENTS

Les placements ont été comptabilisés à leur juste valeur. Les dépôts à terme portent intérêt à un taux de 1,05 % et viennent à échéance le 3 septembre 2013. Les objectifs de placements visent à optimiser les rendements dans le but d'assurer l'exploitation du Fonds.

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Cogeco Câble est une entité apparentée. Les contributions reçues de Cogeco Câble et les comptes à recevoir y afférents sont inscrits séparément dans les états financiers du Fonds. Le Fonds a enregistré une charge de 2 160 $ (2 160 $ en 2012) de Cogeco Câble relativement à la prime d'assurance pour les dirigeants et les administrateurs. Cette charge figure à titre de charge d'administration dans l'état des résultats.

Au cours de l'exercice, le Fonds a versé des honoraires de 4 000 $ (3 750 $ en 2012) à des administrateurs qui ne sont pas des dirigeants de Cogeco Câble.

9. RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Exposition aux risques et gestion des risques

En raison de ses activités de placement, le Fonds est exposé à divers risques financiers, tels qu'ils sont définis dans le chapitre 3856 du *Manuel de l'ICCA*. L'exposition du Fonds aux risques financiers est principalement concentrée dans son portefeuille de placements; les risques importants et pertinents sont présentés ci-dessous.

b) Risque lié à la concentration des placements du portefeuille

Le risque lié à la concentration survient lorsque le Fonds investit dans un nombre limité de titres individuels ou dans des titres issus d'un nombre restreint de secteurs d'activité.

Le Fonds investit dans des dépôts à court terme auprès d'une institution financière canadienne. Le Fonds est d'avis que son portefeuille n'est pas exposé à un risque important à l'égard des pertes éventuelles à la réalisation de placements.

9. RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

c) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie à un instrument financier manque à une obligation ou à un engagement conclu avec le Fonds, y compris les opérations sur les titres et le recouvrement des montants à recevoir.

Le Fonds est d'avis que son portefeuille n'est pas exposé à un risque important découlant de pertes causées par le risque de crédit.

Comme les autres actifs financiers regroupent les débiteurs, qui représentent l'intérêt couru sur les dépôts à court terme, la taxe de vente harmonisée à recevoir et les sommes à recevoir de Cogeco Câble, le Fonds n'est pas exposé à un risque important afférent au recouvrement des montants à recevoir.

d) Risque de change

Le risque de change survient lorsque la juste valeur des instruments financiers libellés dans une devise autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison des variations du taux de change.

Le Fonds ne détient aucun actif ni passif libellé en devises.

e) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt survient lorsque la juste valeur des instruments financiers portant intérêt fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. L'encaisse, les débiteurs, les placements (composés des dépôts à court terme) et les créditeurs n'exposent pas le Fonds à un risque de taux d'intérêt important.

Le Fonds est d'avis que le portefeuille n'est pas exposé à un risque important découlant de pertes causées par la fluctuation des taux d'intérêt.

f) Risque de liquidité

Le risque de liquidité survient lorsque le Fonds éprouve des difficultés à honorer ses obligations financières dans les délais prescrits.

Comme les participations financières, y compris les sommes autorisées non encore versées, représentent les principales sorties de capitaux du Fonds, celui-ci est d'avis qu'il peut gérer ses engagements afférents au financement en fonction de ses rentrées de fonds anticipées.

Le Fonds est d'avis que le portefeuille n'est pas exposé à un risque important découlant du risque de liquidité.

9. RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

g) Autre risque de prix

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie d'un instrument financier fluctuent en fonction des changements des cours du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix (les deux premiers ont été abordés aux notes 9 d) et 9 e) ci-dessus).

L'autre risque de prix correspond au risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en fonction des changements des cours du marché, que ces fluctuations soient causées par des facteurs propres à un placement individuel ou à sa société émettrice, ou par d'autres facteurs ayant des incidences sur tous les instruments négociés sur un marché ou au sein d'un segment du marché.

Comme les placements du Fonds sont de nature à court terme et que leur taux d'intérêt est fixe, le Fonds est d'avis que le portefeuille n'est pas exposé à un risque important découlant des fluctuations du marché.